

COMMUNE DE
VILLENEUVEConseil
communal

Déclaration d'intérêts

Nom : FILIEZ Prénom : SANDRA

Groupe politique :

☒ PLR☐ PS☐ UDC☐ Les Vert-e-s☐ Le Centre

Base légale : Art. 54 du Règlement du Conseil communal du 11 juin 2021

¹ En prenant ses fonctions au sein du Conseil, chaque membre indique au Bureau les éléments suivants :

a) ses activités professionnelles ;	<u>INFIRMIERE A DOMICILE ASANTE SANA</u> <u>DELEGATION VENTE A CAUSE VITICOLE</u> <u>VILLENEUVOIS (ACTIVITE ACCESSOIRE)</u>
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration ;	
c) de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, villeneuvois ou non, de droit privé ou de droit public ;	
d) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts villeneuvois ou non, privés ou publics ;	
e) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes ;	
f) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	

² Le secret professionnel est réservé.³ Il est de la responsabilité du conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts.⁴ Le Bureau veille à ce que tout nouveau conseiller lui communique les indications mentionnées à l'al. 1 avant son assermentation.Lieu, date : VILLENEUVE 16 Signature : [Signature]21.9.2023